



Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 juillet 2008

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-8-2-4

Service consulté

Association GEbosse Demande de soutien financier

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association GEbosse pour 2008.

L'Association GEbosse a pour but d'aider les entreprises adhérentes à mutualiser leurs moyens et gérer leurs besoins en compétences grâce au recours de salariés à temps partagé. Son siège social a été fixé à MULHOUSE, 11 rue du 17 novembre.

Ce groupement d'employeurs haut-rhinois a été créé en 2006 à l'initiative du Club des Entreprises pour l'Insertion (CEPI) et de la CCI Sud Alsace Mulhouse.

L'objectif est la gestion de compétences partagées pour répondre à des besoins saisonniers récurrents et à des besoins de temps partiel tout en assurant aux salariés un emploi stable avec des contrats à temps plein et à durée indéterminée.

Le CEPI a suivi ce projet dans sa phase opérationnelle et a sollicité le Conseil Général en 2006 pour participer à hauteur de 10 000 € à la mise en place effective du groupement.

Le Département du Haut-Rhin intervenant déjà dans le cadre du plan de revitalisation économique sur une action de communication portant sur la création d'un ou plusieurs groupements d'employeurs complémentaires dans le Haut-Rhin, n'a pas souhaité donner suite à cette sollicitation et c'est finalement le CEPI qui a pris en charge cette dépense.

En 2007, le Département a attribué une contribution exceptionnelle de 10 000 € à GEbosse pour lui permettre d'équilibrer ses comptes dans sa phase de lancement.

La première année a été consacrée à la mise en œuvre de nombreuses actions de communication pour promouvoir son dispositif (création d'un logo, brochure explicative, animation de réunions de sensibilisation, articles de presse et à la mise en place d'outils de gestion du personnel et de recrutement).

De multiples partenariats ont par ailleurs été développés avec l'ANPE, l'AFFPA, des cabinets de recrutement et des cellules de reclassement.

Le groupement compte aujourd'hui 40 entreprises adhérentes.

L'équipe administrative est composée d'une chargée de mission et d'une assistante.

Par ailleurs, une dizaine d'emplois à temps partagé ont été créés. Ce personnel a les qualifications nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises qui ont adhéré à GEbosse (secrétariat, agent administratif, magasinier, employé commercial, opératrice de saisie...).

Ses projets de développement portent sur :

- une réflexion à engager autour de projets sectoriels (transports : action de formation de chauffeurs poids lourds - comptabilité : mutualisation de collaborateurs comptables - Périscolaire : animateur à temps partagé - Textile : salarié à temps partagé),
- la création d'outils supplémentaires (base de données informatisée, livret d'accueil des salariés...),
- la mise en place d'une stratégie de développement auprès des entreprises (ciblage d'une zone d'activité commerciale dans la perspective d'une mutualisation des besoins en personnel avec la construction d'un emploi de temps partagé),
- l'amélioration des outils de communication.

GEbosse a sollicité le Département pour renouveler son soutien en 2008 car l'équilibre financier de l'association (hors subventions) ne pourra être atteint avant 2009.

Le budget prévisionnel pour 2008 est le suivant :

Dépenses

Charges de personnel	160 000 €
Charges sociales	66 000 €
Autres charges	24 500 €
Impôts et taxes	4 000 €
Charges financières	500 €
Charges exceptionnelles	1 000 €
TOTAL	256 000 €

Recettes

Prestations de services	200 000 €
DDTEFP – Convention promotion de l'emploi	5 000 €
Maison de l'emploi et de la formation	25 000 €
Conseil Général du Haut-Rhin	10 000 €
Région Alsace	10 000 €
Cotisations des adhérents	6 000 €
TOTAL	256 000 €

La CCI Sud Alsace Initiative et la CCI Colmar Centre Alsace ont organisé le 10 mars dernier, une conférence sur les Groupements d'Employeurs et le partage des compétences.

Cette manifestation a été soutenue par le Département à hauteur de 7 300 €.

L'Union des Groupements d'Employeurs de France, GEbosse, INDIBATP (groupement d'employeurs créé en Alsace dans le domaine des BTP) et GEODE (réseau lorrain des groupements d'employeurs) ont apporté, avec certains de leurs salariés, leurs témoignages et leurs expériences.

Cette action de sensibilisation engagée à l'égard des chefs d'entreprises a montré les avantages que pouvaient tirer les entreprises et les salariés d'un tel dispositif.


Il a également été confirmé dans ce cadre que l'activité d'un groupement ne peut s'équilibrer avant 3 ans avec l'augmentation des entreprises adhérentes.

Au vu de ces témoignages et considérant l'impact non négligeable des groupements d'employeurs pour soutenir l'activité économique des territoires, nous proposons de réserver une suite favorable à GEbosse et de lui attribuer ainsi une subvention de 10 000 € au titre de 2008.

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association GEbosse au titre de l'exercice 2008,
- de prélever les crédits nécessaires sur le Programme F024, Enveloppe 61805, Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 90 du budget départemental,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'BUTTNER' in a more compact, cursive script.

Charles BUTTNER